Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 24 janvier 2023, à compter de 19 :30 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent : Mmes : Edith Loyer : conseillère # 5
Sylvie Roberge : conseillère # 2

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- <u>Ouverture de la séance</u>

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 4 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- <u>Lecture et adoption de l'ordre du jour</u>

3- <u>Administration</u>

3.1 Adoption du règlement de taxation 2023 - #666-2023
3.2 Taxi-Bus – Retrait du service

4- <u>Urbanisme et environnement</u>

4.1 Acceptation de l'offre de services pour modification de l'emplacement du poste de pompage principal
4.2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les deux postes de pompage

5- <u>Période de questions</u>

6- <u>Levée de la séance</u>

21-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- <u>Administration</u>

3.1 <u>Adoption du règlement de taxation 2023- #666-2023</u>

22-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement #666-2023 - Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'exercice financier 2023

ADOPTÉE

3.2 Taxi-Bus – Retrait du service

CONSIDÉRANT QUE le service de taxi-bus dans sa forme actuelle ne peut être viable compte tenu de l'énorme étendue du territoire de la MRC de Matawinie, ce qui engendre des déplacements sur plusieurs dizaines de kilomètres ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts très élevés qu'engendre le service de taxi-bus pour notre municipalité ne peuvent se justifier pour seulement quelques usagés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal évalue que le programme de taxi-bus ne correspond pas à un service de transport en commun mais plutôt à un service de transport personnalisé qui n'atteint pas les objectifs initialement prévus ;

23-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et APPUYÉE par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Sainte-Béatrix se retire du service de taxi-bus de la MRC de Matawinie à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉE

4- Urbanisme et environnement

4.1 Acceptation de l'offre de services pour modification de l'emplacement du poste de pompage principal

24-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la firme EMS ingénierie à effectuer les modifications telles que demandées pour la modification de l'emplacement du poste de pompage principal. Que le budget révisé au montant estimé à 3 560$ + taxes soit autorisé et qu'il soit payé par la TECQ 2019-2023

ADOPTÉE

4..2 Autorisation d'aller en appel d'offres pour les deux postes de pompage

25-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser de procéder à l'appel d'offres sue SEAO pour les deux postes de pompage (principal et secondaire) tel qu'il sera préparé par la firme EMS Ingénierie.

ADOPTÉE

5- Période de demandes verbales

6- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

26-01-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h44.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour	**Mélissa Charette**
Maire	**Directrice générale et greffière-trésorière**